

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE MARPENT

DU 29 AOUT 2011

AFFAIRES SOCIALES

Pascal LEBLANC, adjoint aux affaires sociales et à l'enfance, propose de voter le montant de la participation des parents aux sorties de l'Accueil de Loisirs, soit : 9 € pour le voyage Sars-Poteries-Val Joly, 11 € pour Villeneuve d'Ascq et 24 € pour Dennlys Parc.

Il soumet ensuite au vote le principe d'un bon d'achat de 60 € pour un encadrant bénévole et la prise en charge pour un autre bénévole de la formation BAFA à hauteur de 530 €.

CULTURE : BIBLIOTHEQUE-MEDIATHEQUE

Frédéric BERNARD, adjoint à la culture, propose ensuite à l'assemblée de valider l'ensemble des entreprises retenues par la commission d'appel d'offres pour la construction de la bibliothèque.

Ces entreprises sont les suivantes :

- Lot no 1 (gros œuvre, vrd) : société DP
- Lot no 2 (charpente, ossature bois) : société Laurenge
- Lot no 3 (étanchéité, toiture végétale) : société Beuvelet
- Lot no 4 (couverture, bardage) : société Beuvelet
- Lot no 5 (menuiseries extérieures et intérieures, platerie) : société Sem
- Lot no 6 (plomberie, chauffage) : société Ecotherm
- Lot no 7 (électricité, Vmc) : société Sere
- Lot no 8 (faïence, peinture) : Spr Santos

CLUB NAUTIQUE : NOUVEAU BAIL

Le maire soumet ensuite au vote les règles du nouveau bail avec le club nautique.

La commune accepte de porter durée du bail à six ans, durée nécessaire au club pour amortir le coût de ses nouveaux pontons, en échange d'une reprise d'une partie du site au profit de la commune. Cet espace communal sera mis à disposition des manifestations communales et des associations.

TAXE D'AMENAGEMENT

Le maire propose de maintenir à 3 % le taux local de la taxe d'aménagement, qui remplace dorénavant la Taxe Locale d'Équipement

GENS DU VOYAGE : POUVOIR DE POLICE

Il explique ensuite que le fait pour l'agglomération d'avoir pris la compétence « aire d'accueil gens du voyage » implique que le transfert automatique du pouvoir de police du maire pour toute la commune, sauf décision contraire de la commune.

Le conseil décide donc de ne pas transférer à l'agglomération le pouvoir de police spéciale en matière de gens du voyage.

CESSION DE PARCELLES A L'AMVS

Le conseil décide également de céder à l'agglomération deux parcelles (AB 570 et AB 563) rue de l'aciérie devenues inconstructibles et sur lesquelles l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre souhaite réaliser un fossé d'écoulement des eaux pluviales.

CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL ET BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC HABITAT DU NORD

L'assemblée mandate ensuite le maire pour signer d'une part la convention d'entretien des espaces engazonnés du futur giratoire avec le Conseil Général et d'autre part le bail emphytéotique avec Habitat du Nord pour la réalisation de 17 logements sociaux.

NOTATION DU PERSONNEL

Le conseil approuve la proposition du maire de remplacer, à titre expérimental en 2012, la notation chiffrée du personnel par un entretien d'évaluation professionnelle.

FINANCES COMMUNALES

Sur proposition de Christian Lavielle, conseiller délégué aux finances, l'assemblée vote :

- la participation d'un fonds de concours de 16664,03 € à l'AMVS pour les travaux de voirie et ce à hauteur de 40 % du montant résiduel des travaux, déduction faite du FCTVA,
- l'amortissement sur 15 ans de cet investissement,
- ainsi que la subvention annuelle à l'Amicale des Ecoles (500 €) et celle des Amis du Moulin (300 €).